

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2025, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 22025 à OCA25 22028 – Résolution CA25 220177 (dossier 1259838008)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 9 juin 2025 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 8^o);

OCA25 22029 – Résolution CA25 220178 (dossier 1258679002)

Ordonnance relative à l'interdiction de certaines manœuvres de virage et l'instauration de nouvelles manœuvres obligatoires à l'intersection de l'avenue Atwater et de la rue Workman

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 3^o);

OCA25 22030 – Résolution CA25 220188 (dossier 1251228004)

Ordonnance relative à la réalisation d'une murale au 2469, rue Knox

Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22);

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA25 22029 et)CA25 22030 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal le 13 juin 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude